

Le 18.07.2025

Pour tous renseignements, contactez :
MONSIEUR CHAMBRE MATHIEU

CHAMPEAU
19006 TULLE CEDEX
TEL : 0 969 320 319 POSTE :

N'oubliez pas de rappeler ces références :

Règlement n° 138720592 18.07.2025
Sinistre n° 2025730322 002
Souscripteur 42116140J 51865

Vos références 2025730322

ETA ADRIEN RAMES
MAS DE BREL
46160 ST SULPICE

Le décompte de votre règlement est le suivant :

INDEMNITE SELON EXPERTISE CONTRADICTOIRE
REPARATION

662,73

VEUILLEZ RECEVOIR VOTRE INDEMNITE SUITE AU CHIFFRAGE DE L'EXPERT.

Nous vous adressons un virement d'un montant de
sur le compte référencé :

662,73 €

Intitulé : RAMES ADRIEN

Domiciliation : CRCA FIGEAC

IBAN : FR76 1120 6XXX XXXX XXXX 8752 2XX

BIC : AGRIFRPP812

Nous vous souhaitons bonne réception.

Groupama d'Oc

14, rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'A.C.P.R. - 4 place de Budapest CS 92459

75436 Paris Cedex 09